

Réponse du premier ministre à M. Boulganine

LE PREMIER ministre, M. John G. Diefenbaker, a informé la Chambre des communes, le 18 janvier 1958, qu'il avait répondu à la lettre, en date du 8 décembre 1957, reçu du président du conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Boulganine. A cette occasion, le premier ministre s'est exprimé en ces termes:

"Monsieur l'Orateur, les honorables députés se souviendront que, le 8 décembre, le ministre des Travaux publics a déposé le texte de la lettre du 8 décembre qui m'avait été adressée par le président du conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Boulganine. Je désire maintenant déposer le texte de la réponse canadienne qui a été remise à l'ambassadeur soviétique dans la soirée de samedi, le 18 janvier, pour qu'il la transmette à M. Boulganine.

"La Chambre sait que des lettres semblables avaient été adressées au début de décembre aux chefs de gouvernement d'autres pays de l'OTAN. Ces pays répondent également. La réponse des États-Unis a été remise le 12 janvier, celle de la France le 14 janvier et celle du Royaume-Uni le 16 janvier.

"Dans sa réponse que je vais déposer, le Gouvernement canadien s'attache essentiellement à la première lettre tout en accusant réception de la seconde, bien que certains points soient semblables dans les deux lettres. Comme je l'ai dit à la Chambre le 13 janvier, nous voulons étudier davantage la seconde lettre de M. Boulganine, celle qui est datée du 8 janvier, et consulter le Conseil de l'OTAN au sujet des questions qui y sont traitées.

"Ce que les États membres de l'OTAN recherchaient dans ces lettres, c'est la preuve que l'Union soviétique est sincère quand elle exprime le désir d'adopter des mesures tendant à améliorer la situation internationale et à susciter la confiance nécessaire dans les relations entre États. Nous avons trouvé que ces lettres contenaient peu, de nouveau, bien qu'on ait reconnu que leur ton était plus modéré que celui des communications soviétiques reçues par le passé. Les lettres insistent aussi sur le règlement des différends au moyen de négociations, objectif que notre pays et d'autres pays appuient certainement. C'est en tenant compte de telles considérations que les gouvernements des États membres de l'OTAN ont étudié les lettres et sont convenus de la nature générale des réponses à donner.

"En rédigeant la réponse du Canada, le gouvernement s'est efforcé d'adopter une attitude aussi positive que possible. Nous voulons diminuer la tension qui existe dans le monde et aider à régler les problèmes internationaux, mais, et cela il convient de le souligner,—il reste nécessaire d'avoir un puissant système de défense. Du côté positif, notre réponse indique que nous sommes toujours disposés, dans le cadre d'un accord sur le désarmement, à autoriser, sur le territoire canadien, en tout ou en partie, l'inspection aérienne ou terrestre dans des conditions de réciprocité. Ce genre de proposition devrait se révéler acceptable tant pour le Canada que pour l'URSS, vu que les deux pays sont voisins dans l'Arctique. La réponse rappelle à M. Boulganine le vif intérêt que porte le Canada au désarmement et propose que, étant donné qu'il pr